

16^E CONGRÈS
MÉDECINE
GÉNÉRALE
FRANCE



VOYAGEZ DANS L'UNIVERS DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Organisé par COLLEGE
de la MÉDECINE
GÉNÉRALE



congresmg.fr
f t in y #CMGF2023

En partenariat avec leGeneraliste

Certification périodique : les référentiels doivent être adaptés à la pratique

Olivier Goëau-Brissonnière, Président de la FSM

Vice-président de la commission des médecins du CNCP

Mise en place de la certification périodique : les urgences

- Préciser les rôles de chacun (commissions, CNP, ordres) dans les différentes étapes du processus
- *Rédiger les référentiels des différentes professions et spécialités prenant en compte des exercices spécifiques*
- Assurer un financement permettant à ces étapes d'être réalisées
- Mettre en place une plateforme de téléservice adaptée aux missions et aux référentiels

Les référentiels sont la clé de voûte

- Un par profession ou par spécialité
- Méthodologie définie par la HAS et validée par le ministre
- Détaillent la typologie des actions, différentes pour chaque bloc
- Rédigés par les Conseils Nationaux Professionnels, en harmonie avec leur commission professionnelle
- Pour la FSM et le CMGF, dans la continuité des Parcours professionnels définis en 2020 pour la « 3^{ème} voie » du DPC

Le parcours générique de DPC

PRÉREQUIS DE VALIDATION :

Au moins 3 actions différentes au choix du médecin sur la période triennale, dont au moins une action de DPC entrant dans le cadre des OP nationales ou de la spécialité figurant dans l'arrêté pour la période considérée.

Parmi les 3 actions, le médecin devra choisir au moins une action cognitive ET une action réflexive OU un programme intégré.

Les actions choisies ne pourront pas être identiques

FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES*	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS LIBRES
<ul style="list-style-type: none"> • Actions présentielle de formation¹ : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Participation à un congrès</i> de niveau national ou plus (label CNP) ; ○ <i>Participation à une journée</i>, demi-journée d'une association régionale reconnue (label CNP) ; ○ <i>Participation à une action proposée par ODPC**</i> dans OP (label HAS) ; ○ <i>Formations universitaires présentielles</i> qualifiantes ou diplômantes de type DU/DIU ou master (label CNP) • Actions non présentielle de formation² : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Formation en ligne ou e-learning</i> (label HAS ou CNP) ; ○ <i>Formations universitaires en ligne</i> type DU/DIU (label CNP) ; ○ <i>Participation à une action proposée par ODPC**</i> dans OP (label HAS) • Enseignement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation ou intervenant d'actions institutionnelles de formation (label CNP) ; ○ Enseignement universitaire 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (label CNP) • Réunion formalisée de revue bibliographique, abonnements revues (label CNP) ; journal club (label HAS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit clinique (label HAS) • Bilan de compétences (label HAS) • Chemin clinique (label HAS) • Patient traceur (label HAS) • Participation régulière à des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (label HAS) • Revue de pertinence des soins (label HAS) • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques (label HAS) • Participation à une action proposée par ODPC** dans OP (label HAS) • Participation régulière à des séances d'ETP ou élaboration programme ETP (label CNP) • Recherche (label CNP) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Participation à des études</i> cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), ○ <i>Publications</i>, communications congrès, reviewing • Responsabilité collective pour la spécialité (label CNP) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Missions d'expertise</i>, ○ <i>Participation à des recommandations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation régulière aux séances de CREX... de son établissement de santé (label HAS) • Déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque (label CNP) • Participation à un réseau de vigilance (label CNP) • Participation à une action proposée par ODPC** dans OP (label HAS) <p>*Ces actions de gestion des risques, individuelles ou en équipes, peuvent être intégrées dans le cadre du programme d'accréditation des médecins et des équipes médicales proposé par l'Organisme d'Accréditation (OA) de la spécialité et géré par la HAS pour les médecins exerçant une spécialité ou une activité dite « à risques » (engagement sur 1 action par an sur 4 ans, en gestion des risques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans OP (label HAS) • Tests de Concordance de Scripts (label HAS) • Simulation en santé (label HAS) • Vignettes cliniques³ (label HAS) <p>** pour toutes les actions présentielle ou non proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les médecins impliqués dans la préparation d'une action ou orateur lors d'une session d'ODPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de la proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider
<ul style="list-style-type: none"> • Exercice coordonné et protocole d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire (label HAS) • Encadrement professionnel : dont tutorat, MDS (label HAS) ou autres formes d'encadrement (stages DES...) (label CNP) • Tests de Concordance de Scripts (label HAS) • Vignettes cliniques³ (label HAS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données institutionnels (label HAS) • Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (label HAS) • Participation régulière à des Revues de Morbi-Mortalité (label HAS) 			
<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation des médecins et des équipes médicales (label HAS) • Gestion des risques en équipe (label HAS) • Simulation en santé (label HAS) 				

Déclinaison du parcours générique de DPC

- 41 parcours adaptés à toutes les spécialités développés par les CNP de la FSM
- Parcours de médecine générale développé en parallèle
- Autodéclaration par le médecin sur des plateformes mises en place par la FSM (parcourspro.online) et le CMG (Archimède)
- Transmission automatisée d'une attestation de conformité au CNOM

Stratégie pour les référentiels

- **FSM** : préparation d'un référentiel générique de certification périodique par le comité « Parcours professionnels » (un membre par spécialité, les deux exercices sont présents), qui sera ensuite validé en AG, et bien sûr l'objet d'échanges au sein de la commission des médecins du CNCPC
- Préparation d'un référentiel de MG par les membres MG de la commission des médecins et leurs suppléants, validé par le CMG
- Déclinaison par les différentes spécialités de la FSM du référentiel générique, avec l'aide du comité PPC de la FSM
- Rôle d'harmonisation de la commission professionnelle du CNCPC
- Rôle d'arbitrage de l'instance collégiale du CNCPC

Référentiels : 4 blocs d'actions

(les « briques » de la « maison qualité »)

Actualiser leurs connaissances et leurs compétences

Améliorer la relation avec leurs patients

Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles

Mieux prendre en compte leur santé personnelle

Conditions pour la réussite

- Les référentiels doivent avoir une granularité suffisante, avec un listing précis des actions de toute nature reconnues par le CNP (conseil scientifique du CNP ou commission professionnelle si un seul CNP ?)
- Actions variées, pour que tous s'y retrouvent
- Référentiels calés sur l'exercice pratique : CMG et FSM a priori d'accord pour que certains CNP ou la FSM portent des référentiels correspondant à des exercices particuliers (urgentistes, gériatres, médecins du sport, médecine palliative,...)

Évolutivité des référentiels

Idées pour un référentiel générique

	Formation	Analyse des pratiques	Gestion des risques	Programme intégré	Action libre (validation CNP)
<p>Bloc 1 :</p> <p>“actualiser leurs connaissances et leurs compétences”</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation au titre du DPC publiées par l'ANDPC • Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.63517-1 du code du travail): participation à un congrès de niveau national, à une journée (ou demi-journée) d'une association régionale à une formation en ligne de type e-learning, • Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités • Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université • Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international • Maîtrise de stage universitaire • Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes) • Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant • Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques • Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique, de type "journal club" • Abonnement à une revue médicale avec test de lecture effectué et réussi 			<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC dans le cadre des OP • Tests de Concordance de Scripts • Simulation en santé • Analyse de cas cliniques 	<p>Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider</p>

PROJET

PROJET

	Formation	Analyse des pratiques	Gestion des risques	Programme intégré	Action libre (validation CNP)
Bloc 2 : “renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles”		<ul style="list-style-type: none"> • Complétion d’une démarche d’accréditation (déclaration et gestion d’évènements porteurs de risque) pour les professionnels de santé concernés (spécialités médicales à risque), <u>poursuivie pendant la période de 6 ans</u> • Participation régulière à un registre de pratiques, <u>poursuivie pendant la période de 6 ans</u> • Actions d’analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l’ANDPC • Actions d’analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) • Actions d’amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé (RMM, RCP, CREX, etc.) • Exercice coordonné et protocolé d’une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire • Suivi d’indicateurs de qualité et de sécurité des soins • Participation à un réseau de vigilance • Gestion des risques en équipe • Maîtrise de stage universitaire • Actions d’amélioration des pratiques (missions d’expertise, participation à des recommandations) organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats), le ministère ou des agences 		<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC dans le cadre des OP • Tests de Concordance de Scripts • Simulation en santé • Analyse de cas cliniques 	<p>Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider</p>
Bloc 3 : “améliorer la relation avec leurs patients”	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) • Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités • Actions réalisées dans le cadre d’associations de patients : interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation ; contribution active à l’élaboration de fiches d’information pour les patients en collaboration avec une association ; enquêtes de satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux registres de pratiques intégrant un recueil de données patients • Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients (par exemple : éducation thérapeutique...patients experts...) • Participation à des groupes d’échange et d’analyse entre pairs, permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients (par exemple : éducation thérapeutique...patients experts...) 		<p>Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider</p>
Bloc 4 : “mieux prendre en compte leur santé personnelle”	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des groupes d’échange et d’analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin • Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d’outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l’“auto-repérage” ou de l’“auto-dépistage” 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de gestion des risques professionnels délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation • Actions dans le domaine de la prévention en santé : respect du calendrier vaccinal, prévention et gestion des risques psycho-sociaux, prise en compte d’actions en santé environnementale ou nutritionnelle et d’activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC sur le thème de la santé personnelle ou des risques psychosociaux 	<p>Possibilité pour le médecin de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider</p>

Le référentiel du CNP en bref....

référentiel

catégories

actions



Bien caler à l'exercice effectif

- **Ne pas remettre en cause l'inscription ordinale, mais prendre en compte certaines discordances historiques et certains exercices spécifiques**
- **Possibilité de choix d'un référentiel ne correspondant pas à l'inscription ordinale, avec des règles préalablement convenues entre les parties prenantes (ordre, spécialité d'origine, CNP porteur du référentiel appliqué) et validées par le CNC**
- **Possibilité de portage par la FSM (décret de janvier 2019) de référentiels pour ses CNP associés correspondant à des FST**

Exercice effectif : exemples

- **Urgentistes souhaitant garder une qualification en médecine générale avec un exercice >60% comme urgentiste : option possible pour le référentiel de médecine d'urgence**
- **Médecins du sport, médecins de soins palliatifs, transfusion, addictologie : possibilité de référentiel « FSM », validé par la commission des médecins**
- **Rôle de contrôle du CMG, des CNP et de la structure fédérative**
- **Importance d'algorithmes adaptés et de prise en compte par le portail mis en place par l'ANS**

Quelques prérequis

- **Sortie rapide du décret sur le périmètre et le contenu**
- **Mise à jour des missions des CNP :**
 - rédaction et maintenance des référentiels de certification
 - listing des actions « validantes »
 - conseil et accompagnement des professionnels dans leur démarche au fil du temps
- **Définition claire du rôle de chacun (décret sur la validation de l'obligation)**
- **Plateforme de téléservice adaptée : intérêt d'une task-force impliquant les utilisateurs et d'un vrai cahier des charges**

Quelques prérequis (2)

- **Mettre en place une communication efficace des CNP vers les professionnels qui relèvent d'eux (accès au RPPS) à toutes les étapes de la mise en place**
- **Eviter la superposition de deux obligations réglementaires ou des équivalences qui ne seraient absolument pas comprises (maintien du DPC indemnisé, mais actions choisies validées par le CNP, pas de validation de la CP par deux triennales de DPC.....)**
- **Assurer le financement complémentaire permettant une mise sur les rails réussie de la nouvelle procédure**

Calendrier potentiel

- **D'ici l'été : référentiel générique**
- **D'ici la fin 2023 : déclinaison des référentiels par les CNP et travaux de la commission des médecins sur les orientations scientifiques, les liens d'intérêt, l'harmonisation des référentiels et l'inter-spécialité**
- **Début 2024 : validation par le ministre**
- **Dès cette validation, chargement des référentiels sur le portail de l'ANS**

Conclusions

- **Certification périodique des médecins : processus vertueux visant à améliorer la qualité des pratiques et des soins et la relation avec les patients tout en préservant la qualité de vie du médecin**
- **Le référentiel de chaque CNP sera la référence dans laquelle chaque spécialiste pourra identifier les actions de sa démarche personnelle**
- **Les mots-clés du référentiel : simplicité, conformité, évolutivité !**